



EIDGENÖSSISCHES JUSTIZ- UND POLIZEIDEPARTEMENT
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE
DIPARTIMENTO FEDERALE DI GIUSTIZIA E POLIZIA

V.4.619.5

Berne, le 14 février 1991

Aux Départements cantonaux
compétents en matière de
circulation routière

Plaques de contrôle pour véhicules diplomatiques

Madame la Conseillère d'Etat,
Monsieur le Conseiller d'Etat,

Compte tenu de la situation internationale et des mesures de protection qui s'imposent à l'égard des diplomates accrédités dans notre pays, il peut s'avérer nécessaire d'autoriser pour certains véhicules diplomatiques l'utilisation alternative de plaques diplomatiques et de plaques de l'immatriculation ordinaire.

C'est pourquoi, vu l'article 150, 6e alinéa, OAC, nous édictons les

i n s t r u t i o n s

suivantes:

1. Un jeu de plaques normales, tiré de la série courante, sera attribué en sus des plaques diplomatiques au véhicule du détenteur bénéficiant des privilèges et immunités diplomatiques ou consulaires qui en fait la demande, si le Département fédéral des affaires étrangères atteste qu'il s'agit d'une personne particulièrement exposée.

2. Le canton peut soit délivrer un seul permis de circulation dans lequel sont mentionnés les deux numéros des plaques attribuées, soit délivrer un permis de circulation séparé pour chaque jeu de plaques.
3. Les présentes instructions entrent immédiatement en vigueur.

Veillez agréer, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'assurance de notre haute considération.

DEPARTEMENT FEDERAL DE
JUSTICE ET POLICE
p.o. Le Directeur de l'Office
fédéral de la police


Peter H. Hess

La présente circulaire est adressée, par le même courrier et en nombre d'exemplaires nécessaire, à l'Association des services des automobiles (ASA), à la Commission de circulation de la Conférence des commandants de police (CCPCS/SCPVS) et à la Communauté de travail des chefs des polices de la circulation de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein (CCCS), pour leur permettre d'informer directement leurs membres, ainsi qu'aux offices fédéraux intéressés.